

Le vérificateur général a dit que le gouvernement a perdu le contrôle des deniers publics. Il a également signalé que les méthodes comptables du gouvernement laissent à désirer. Le déficit devait atteindre 29 milliards de dollars pour l'année financière 1983-1984, mais le gouvernement libéral, avec son nouveau budget, a encore établi un nouveau record. On prévoit maintenant un déficit de 31.3 milliards. Des politiques inefficaces et coûteuses ont été adoptées en raison de l'incurie du gouvernement pour qui la rentabilité n'entre même pas en ligne de compte.

Le 9 novembre 1976, j'ai prévenu la Chambre que le gouvernement devrait examiner les dépenses de Canadair. J'ajoutais qu'il devrait déposer tous les documents portant sur Canadair et sur les deniers publics engagés dans cette entreprise.

Le 2 décembre 1976, j'avertissais le gouvernement de la tournure désastreuse que prenaient les affaires de la société. Je disais que le gouvernement aurait intérêt à mettre cartes sur table et à révéler ses plans et ses attentes en ce qui concerne Canadair, et qu'il devrait commencer à donner des informations exactes sur la situation financière de cette dernière.

Le 24 février 1977, je proposais que l'on somme le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque de nommer un comité indépendant pour étudier les problèmes que connaissait alors Canadair dans la production de nouveaux avions.

Sept ans plus tard, j'en suis encore à réitérer mon avertissement. Une fois de plus, le gouvernement renfloue Canadair, société de la Couronne qui connaît depuis longtemps de sérieuses difficultés. L'automne dernier, les avoirs financiers de Canadair ont été confiés à une autre Corporation de la Couronne, la Société de développement des investissements du Canada. Depuis cette époque, on a préparé un rapport financier, mais le premier ministre (M. Trudeau) a refusé de le rendre public. Il a déclaré aux Canadiens que « nous serions sur la voie du désastre financier si rien n'était fait pour contrôler les dépenses ». En dépit de ces commentaires, le gouvernement libéral permet que l'on accorde encore des capitaux à cette société de la Couronne qui a toujours mal géré ses finances. Nous venons d'apprendre que Canadair prévoit licencier 570 employés d'ici à la mi-juillet. Le renflouage de Canadair coûtera 2.3 milliards de dollars aux contribuables.

Le gouvernement libéral n'a vraiment plus aucun contrôle des dépenses. Le contribuable ne sait pas où vont ses impôts. Le manque de responsabilité financière et l'absence d'analyse coûts-avantages du gouvernement libéral ont été signalés périodiquement par le vérificateur général. En 1962, il y avait 28 sociétés de la Couronne ayant 8.4 milliards de dollars d'avoirs. Aujourd'hui, il y en a plus de 300 et les avoirs se montent à 67 milliards. Les revenus des sociétés de la Couronne dans l'année financière la plus récente se montaient à 31.9 milliards et les dépenses à 33.6 milliards.

● (1805)

(M.)

En 1982, le Vérificateur général disait des sociétés de la Couronne:

« La plupart de ces sociétés ne sont pratiquement pas connues, même des contribuables les mieux informés. L'ensemble de ces sociétés, toutefois, exigent des contribuables un investissement qui souvent constitue un placement à perte. »

L'ajournement

Rien n'est prévu pour permettre au Parlement un examen sérieux du budget de ces quelques 300 sociétés dans lequel le public canadien a des intérêts.

L'extrait suivant du rapport du vérificateur général de 1982 est une représentation fidèle de ce qui se produit à Canadair, dans nombre d'autres sociétés et, sans doute, dans bien des ministères et organismes du gouvernement fédéral:

A défaut de divulgation publique, la tentation est trop grande de s'enfoncer davantage dans une mauvaise affaire avec l'espoir de renverser le courant, quel que soit l'état désespéré de la situation . . .

Le gouvernement progressiste conservateur voulait que l'État resserre ses contrôles sur les sociétés de la Couronne. C'est pourquoi nous avons proposé une mesure conforme aux recommandations de la Commission Lambert, du vérificateur général et du comité des comptes publics. Mais on nous a empêchés de donner suite à nos projets.

La Société centrale d'hypothèques et de logement, une société d'État, a dépensé plus que 20 millions de fonds publics pour mettre au point un système informatique qui est techniquement inutilisable.

Le 26 avril 1982, j'informais la Chambre que le Programme énergétique national avait fait fuir des capitaux et causé la perte de près de 60,000 emplois. Le gouvernement libéral n'avait sûrement pas tenu compte de la rentabilité en élaborant ce programme.

Comme les députés le savent, le gouvernement libéral et le secrétaire d'État (M. Joyal) ont affirmé publiquement leur intention de faire du Canada un État français. L'analyse de rentabilité n'entre sûrement pas en ligne de compte dans ce projet comme le disait le secrétaire d'État dans son discours:

Les droits des francophones ne peuvent être ni achetés, ni vendus, ni soustraits, ni divisés, ni multipliés en termes de dollars et de cents dans les budgets d'une économie en difficulté et il en sera ainsi, je vous le promets, aussi longtemps que je serai secrétaire d'État du Canada. Si je dois réduire certains programmes et je l'ai déjà fait, il y a un secteur où je n'ai pas l'intention d'utiliser les ciseaux: l'avancement des droits des francophones au Canada. Une autre chose qui doit être dite: « comme on le dit en français « que cela vous plaise ou non », cela va coûter un peu plus d'argent . . . »

Aucun Livre blanc ni Livre vert n'a proposé de faire du Canada un État français, et les Canadiens ne l'ont pas autorisé non plus. A l'avenir, avant d'être mis en pratique, tous les programmes gouvernementaux devraient tenir compte de la rentabilité.

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je désire apporter une réponse à la question posée par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) le 17 novembre dernier. Je ne vais pas reprendre les allégations gratuites qu'il a faites concernant de nombreux sujets depuis les droits des francophones jusqu'aux sociétés de la Couronne en passant par le rapport du vérificateur général, Canadair etc. Je vais m'en tenir dans ma réponse à sa question initiale qui concernait les dépenses relatives à la Constitution.

Un certain nombre de circonstances et d'activités ont entouré . . .

M. Mitges: L'auteur.